



**Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix**

Compte-rendu

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Lundi 29 septembre 2008
Salle polyvalente de La Roche l'Abeille**

SOMMAIRE

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1°) *Vente d'un immeuble à la Seynie à la SCI VILLADE*

2°) *Z.A. de Bourdelas – Vente de terrain à la SARL "Entreprise R. TALLET"*

3°) *Z.A. de Bourdelas – Unité de collecte de châtaignes – option à la TVA pour la partie à vocation commerciale*

4°) *Unité de Collecte de Châtaignes et Ferme-Relais – Approbation des plans de financement*

5°) *Vente de l'atelier-relais de menuiserie de Glandon*

6°) *Proposition d'acquisition de l'ancien immeuble AREZIA*

II – DEMANDES DE SUBVENTIONS OU RENOUELEMENT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

1°) *Renouvellement des demandes de subventions au titre des Contrats Territoriaux Départementaux (C.T.D.) et hors C.T.D. auprès du Conseil Général 87, au titre de la DRAC Limousin et de la D.G.E.*

2°) *Demande de subvention au titre du C.T.D. et de la D.G.E.*

3°) *Demande de subvention au titre de la Dotation de Développement Rural (D.D.R) – Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de Saint-Yrieix.*

III – AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ENVIRONNEMENT - LOGEMENT

1°) *Demandes d'exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères*

2°) *Assainissement Non Collectif – Contrôle de l'existant*

3°) *SICTOM*

IV – JEUNESSE ET SPORT

1°) *Projet de délégation de Service Public de la Maison de l'Enfance*

2°) *Contrat Enfance Jeunesse – Autorisation de signature*

3°) *Complexe aqua-récréatif – Transfert de marchés*

V – AFFAIRES DIVERSES

1°) *Logement social du Chalard – Réduction des pénalités de retard dues à l'entreprise PRAT*

2°) *Délégation au Bureau*

3°) *Convention pour la mise en place de chéquiers "Jeunes Culture Sport"*

4°) *Décision modificative*

5°) *Arrêtés pris en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales*

6°) *Amortissement de la subvention d'équipement versée à la DRAC pour le Projet Architectural et Technique concernant la Tour du Plô*

L'an deux mille huit, le vingt-neuf septembre

Le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2008

PRESENTS :

M. Marcel BONNAUD, M. Francis LATRONCHE, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, Mme Isabelle BARRY, M. Guy FURELAU, M. Jean-Louis DUPUY, M. André GUIGNARD, M. Francis DELORT, M. Jean-Marie VAILLER, M. François BOISSERIE, M. Alain MORAND, M. Michel LACOMBE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre ROUX, M. Michel PENOT, M. Bruno DELURET, M. Jean PORCHER, Mme Marcelle LAPLAUD, Mlle Maryline GRANGER, délégués titulaires.

ABSENTS Excusés : M. Raymond BOISSARD, M. René CLUNIAT, M. André DUBOIS, M. Patrick DARY, M. Jean-Claude DUPUY, M. Laurent GORYL et M. André MIALARET.

M. Raymond BOISSARD donne procuration à Mme Michèle ROY-VEYRI
M. René CLUNIAT donne procuration à M. Jean-Pierre MEILLAUD
M. André DUBOIS donne procuration à Mme Marcelle MEYZIE
M. Patrick DARY donne procuration à Mme Maryse PRADEAU
M. Laurent GORYL donne procuration à Mme Sylvie COLETTE
M. André MIALARET donne procuration à Mme Bernadette PAGNON

SECRETAIRE : M. Michel PENOT

Avant de débiter la séance, Daniel BOISSERIE revient sur l'ampleur de la crise financière et notamment bancaire qui frappe les Etats-Unis et la contagion à l'Europe de l'Ouest. Il précise que la banque franco-belge Dexia Crédit Local a sombré ce soir. Il rajoute que les banques américaines ont prêté à des taux variables aux ménages pour acquérir des biens immobiliers et s'en est suivi un cercle vicieux (éclatement de la bulle immobilière) ; il précise que la Communauté de Communes n'a contracté aucun prêt à taux variable.

Cette crise financière aura des répercussions négatives sur le secteur de l'économie réelle mais aussi sur les collectivités territoriales et plus précisément sur les dotations allouées par l'Etat aux collectivités et sur l'obtention d'emprunts. Les conséquences de cette crise financière viennent s'ajouter à des réformes en cours de réflexion sur le financement des collectivités territoriales. Ainsi, il semblerait que le FCTVA soit englobé dans les dotations de fonctionnement.

De plus, une commission travaille actuellement sur la réorganisation territoriale des collectivités :

- passage de 36 000 communes à 12 000 communes,*
- rassemblement des Conseils Généraux et Régionaux en une seule et nouvelle instance.*

Enfin, il déclare qu'il va falloir réduire le "train de vie" de la Communauté de Communes compte-tenu de la mauvaise conjoncture économique et financière.

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1° / VENTE D'UN IMMEUBLE A LA SEYNIE A LA SCI VILLADE

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Suite à la réunion du bureau en date du 15 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé :

- de céder, conformément à l'estimation de France Domaine, ce bâtiment et une partie du terrain attenant au prix de 140 000 € H.T. à la SCI VILLADE, représentée par Monsieur J-P TARRADE, Directeur de la Société LAREDY.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte de vente qui sera établi par Maître CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

2° / Z.A. DE BOURDELAS – VENTE DE TERRAIN A LA SARL "ENTREPRISE R. TALLET"

Rapporteur : Michèle ROY-VEYRI

Par délibération du 25 février 2008, le Conseil de Communauté a décidé de vendre à la SARL "Entreprise R. TALLET" une parcelle de terrain de 8 440 m², sise à la Z.A. de Bourdelas, section WX n°117p.

Il ressort du procès-verbal de délimitation que la superficie de la parcelle faisant l'objet de la vente est de 7 474 m² (nouvelle référence cadastrale section WX 132).

En conséquence, le Conseil de Communauté a décidé d'annuler la délibération ci-dessus et d'autoriser la vente à la SARL "Entreprise R. TALLET" de la parcelle WX 132 de 7 474 m².

3° / Z.A. DE BOURDELAS – UNITE DE COLLECTE DE CHATAIGNES – OPTION A LA T.V.A. POUR LA PARTIE A VOCATION COMMERCIALE

Rapporteur : Francis DELORT

Cette unité de collecte comprend une partie "espace d'exposition" à vocation touristique et une partie "espace stockage" à vocation commerciale qui devrait être mise à disposition de la Coopérative LIMDOR.

Considérant que les règles d'éligibilité au F.C.T.V.A. excluent du bénéfice du F.C.T.V.A. les dépenses d'investissement réalisées sur des biens mis à disposition de tiers non bénéficiaires du fonds, le Conseil de Communauté a décidé d'assujettir la Communauté de Communes à la T.V.A. pour la partie "stockage" (la partie "exposition" est éligible au F.C.T.V.A.).

**4° / UNITE DE COLLECTE DE CHATAIGNES ET FERME-RELAIS –
APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT**

Rapporteur : Isabelle BARRY

a) *Unité de Collecte de Châtaignes*

Le Conseil de Communauté a décidé d'approuver les plans de financement suivants dont un sur le coût global du projet et l'autre sur le coût éclaté en fonction de la vocation des espaces, soit entre la partie "espace de stockage" (vocation économique) et la partie "espace d'exposition" (vocation touristique).

Selon la vocation des espaces, les financeurs interviennent de manière différente.

Coût global estimatif de la dépense : 211 000 € H.T

Etat – PER (FNADT).....	48 100 €	(22,79 %)
Conseil Général (partie économique)	12 660 €	(6 %)
Conseil Régional (partie touristique).....	18 990 €	(9 %)
Total subventions :	79 750 €	(37,79 %)
Solde à la charge de la CDC	131 250 €	(62,21 %)

Coût estimatif éclaté en fonction de la vocation des espaces :

Sur la partie "espace de stockage" (vocation économique) : 84 400 € (40 % de 211 000 € H.T.).

Etat – PER (FNADT).....	10 128 €	(12 %)
Conseil Général (partie économique)	12 660 €	(15 %)
Total subventions :	22 788 €	(27 %)
Solde à la charge de la CDC	61 612 €	(73 %)
Coût total.....	84 400 €	(100 %)

Sur la partie "espace d'accueil" (vocation touristique) : 126 600 € (60 % de 211 000 € H.T.).

Etat – PER (FNADT).....	37 972 €	(29,99%)
Conseil Régional (partie touristique).....	18 990 €	(15 %)
Total subventions :	56 962 €	(44,99 %)
Solde à la charge de la CDC	69 638 €	(55,01 %)
Coût total.....	126 600 €	(100 %)

b) *Ferme-Relais*

Bâtiment de stockage et hébergement : 189 793,27 €

Bâtiment de stockage agricole + réseaux.....	156 000,00 €	H.T.
Habitation légère	33 793,27 €	T.T.C.

Subventions :

Etat – PER (FNADT).....	81 900,00 €	(43,15 %)
Conseil Régional.....	39 160,00 €	(20,63 %)
<small>(équivalent subvention brut calculé sur la base du taux d'intérêt communautaire de 4,59 % sur 9 ans)</small>		

Total subventions :	121 060,00 €	(63,77 %)
Solde à la charge de la CDC	68 733,01 €	(36,23 %)

5 ° / VENTE DE L'ATELIER-RELAIS DE MENUISERIE DE GLANDON

Rapporteur : André GUIGNARD

Le Conseil de Communauté a décidé, sur proposition du bureau, en date du 15 septembre 2008 :

- de fixer, conformément à la condition particulière portée dans le bail commercial, signé le 17 février 2006, le prix de vente à 50 133,86 € T.T.C..

(Cette somme tient compte des loyers versés par Monsieur LAROCHE depuis son entrée dans les lieux et sera augmentée des loyers dus à la date de signature de l'acte d'achat).

- d'autoriser le Président à signer l'acte notarié qui sera établi par Maître CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 ° / PROPOSITION D'ACQUISITION DE L'ANCIEN IMMEUBLE AREDIA

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

La Société AREDIA a cessé son activité le 11 juin 2008. Cette structure était implantée dans un immeuble appartenant à la S.C.I SOTY, situé avenue des Vitailles à Saint-Yrieix. Ces locaux étant actuellement disponibles, le Conseil de Communauté a décidé de les acquérir au prix de 80 000 €.

Daniel BOISSERIE précise que ce bâtiment a une superficie de 3 000 m² couverts environ, il pourrait servir à un futur créateur. (2 créateurs potentiels seraient intéressés).

Daniel BOISSERIE précise que l'on pourrait obtenir de la D.D.R programmation 2009.

Maryse PRADEAU demande quelles entreprises sont susceptibles de louer les locaux. Pierre VERGNOLLE avait été contacté par une entreprise mais il lui fallait une hauteur de 8 m. Une entreprise a contacté Daniel BOISSERIE ; elle souhaite avoir 500 à 1000 m² pour stocker et négocier de petits objets. Guy FURELAU a une demande sur Coussac-Bonneval de 300 m² couverts dans le domaine de la porcelaine.

II – DEMANDES DE SUBVENTIONS OU RENOUVELLEMENT DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

1° / RENOUELEMENT DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DES CONTRATS TERRITORIAUX DEPARTEMENTAUX (C.T.D.) ET HORS C.T.D. AUPRES DU CONSEIL GENERAL 87, AU TITRE DE LA DRAC LIMOUSIN ET DE LA DGE

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le Conseil de Communauté a décidé de renouveler les demandes de subventions suivantes :

a) Au titre du C.T.D.

☞ *Complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs de St Yrieix :*

- Halle des sports 5^{ème} tranche financière
montant estimatif de la tranche :200 000,00 € H.T.
- Halle des sports (tranches ultérieures)
montant estimatif des tranches :512 500,00 € H.T.

- ☞ *Eglise de La Roche l'Abeille : mise aux normes du coffret électrique des cloches*
montant estimatif de la dépense : 7 692,00 € H.T.

- ☞ *Aménagement d'un bâtiment touristique à Coussac-Bonneval*
montant estimatif de la dépense..... 180 960,00 € H.T.

b) Au titre du C.T.D. et de la DGE

- ☞ *Chapelle du Rocher – La Meyze : travaux de restauration*
montant estimatif de la dépense :26 050,81 € H.T.

c) Hors C.T.D. et DRAC Limousin

- ☞ *Restauration de la coupole de l'église du Chalard*
montant estimatif de la dépense..... 5 346,73 € H.T.

- ☞ *Restauration d'une cloche de l'église de Coussac-Bonneval*
montant estimatif de la dépense..... 7 439,00 € H.T.

2° / DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS TERRITORIAUX DEPARTEMENTAUX ET DE LA DGE

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le Conseil de Communauté a décidé de solliciter la subvention suivante :

Construction d'une toiture sur la terrasse centrale du Cinéma AREVI.

Montant estimatif de la dépense..... 11 800,00 € HT.

3 ° / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION DE DEVELOPPEMENT RURAL (D.D.R) – MAISON DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION DU PAYS DE SAINT-YRIEIX

Rapporteur : Isabelle BARRY

Il est rappelé qu'une Maison de l'Emploi et de la Formation a été labellisée par le Ministère de l'Emploi en date du 15 novembre 2005. En 2005, le coût d'opération était de 329 450 € H.T. (honoraires compris), financé à hauteur de 80 % par l'Etat (50 % au titre de la D.D.R et 30 % au titre du Ministère de l'Emploi). La convention d'investissement du Ministère de l'Emploi n'a été notifiée qu'en 2008 et il n'est pas possible d'obtenir une subvention complémentaire de la part de ce ministère.

Il en résulte un nouveau coût du montant de l'opération estimée à 455 870 € HT (honoraires compris), ce qui représente un surcoût de 172 420 €H.T..

En conséquence, le Conseil de Communauté a décidé de demander un complément de subvention au titre de la D.D.R programmation 2009 et d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après :

Nouvel estimatif de l'opération.....	455 870,00 €	
D.D.R (notifiée)	164 725,00 €	(36,13 %)
Ministère de l'emploi (notifié).....	98 835,00 €	(21,68 %)
D.D.R complémentaire	101 157,55 €	(22,19 %)
Total subventions	364 717,55 €	(80 %)
Solde à la charge de la CDC	91 152,45 €	20 %)

Cette demande s'explique par les nouveaux besoins des futurs partenaires qui l'occuperont (passage de 6 à 14 agents) et par la hausse du coût des matériaux depuis 2005.

III – AMENAGEMENT DE L’ESPACE – ENVIRONNEMENT – LOGEMENT

1° / DEMANDES D’EXONERATION DE TAXE D’ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Rapporteur : Guy FURELAU

Exonération accordée à compter de l’année 2009 à :

- la Maison Funéraire – route de Quinsac à Saint-Yrieix, SCI Cournarie,
- Commune de Glandon pour le local loué à l'entreprise Cournarie,
- Mme MAILLER pour le local dont elle est propriétaire à La Meyze, et qui est mis à disposition de la SARL Béchade,
- La SARL "Les Jardiniers de Coussac" pour le local professionnel récemment en fonctionnement, avenue de la Madone, à Coussac-Bonneval.

2° / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – CONTROLE DE L’EXISTANT

Rapporteur : Francis LATRONCHE

Suite à avis de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 septembre 2008, le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer le marché pour la réalisation d'un diagnostic du parc des installations d'assainissement non collectif existantes à la SAUR pour un montant de 233 923,06 € H.T. et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Marcel BONNAUD vote contre cette décision. Il propose le recrutement d'un second agent technique à la Communauté de Communes qui assurerait ce diagnostic en service public.

3° / SICTOM

Rapporteur : Michel LACOMBE

a) Modification des statuts

Le Conseil de Communauté a décidé de donner un avis favorable à la modification de l'article 4 des statuts en transférant le siège du SICTOM de Saint-Yrieix à Nexon.

b) Rapport annuel sur la qualité et le prix du service

Le rapport annuel 2007 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets, établi par le S.I.C.T.O.M., conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, a été présenté au Conseil de Communauté.

IV – JEUNESSE ET SPORT

1° / PROJET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA MAISON DE L'ENFANCE

Rapporteur : Bernard MADORE

Par délibération du 10 décembre 2007, le Conseil de Communauté,

- considérant le bon fonctionnement depuis 2006 du multi-accueil géré par l'association "Pomme de Reinettes" mais afin d'éviter tous aléas de fonctionnement pouvant être engendrés par le renouvellement du bureau de cette association,
 - considérant également le désengagement financier progressif de la CAF notamment par le remplacement au 1^{er} janvier 2008 du Contrat Enfance, par le Contrat Enfance Jeunesse,
- a engagé une réflexion sur un mode de gestion délégué du multi-accueil.

Le Conseil de Communauté a décidé d'accepter le principe de Délégation de Service Public du multi-accueil et du RAM, en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'autoriser Monsieur le Président à poursuivre la procédure.

Isabelle BARRY s'est abstenue ; elle considère que le lancement de la Délégation de Service Public intervient alors que l'équipe actuelle assure une bonne gestion.

Daniel BOISSERIE précise que le multi-accueil est actuellement bien géré mais il ne faut pas oublier les aléas des équipes en matière de gestion administrative et financière.

Il rappelle qu'il serait normal que les habitants, hors Communauté de Communes, paient plus cher que les habitants de la Communauté de Communes.

Pierre VERGNOLLE souligne à nouveau qu'il y a actuellement une bonne gestion mais s'interroge sur l'équipe qui prendra la suite.

Par ailleurs, Delphine PERRIER-GAY rappelle le vrai rôle du Relais Assistantes Maternelles et considère qu'il doit rester un service public à part entière.

François BOISSERIE s'interroge sur une gestion en régie directe de la structure, qui serait peut-être moins coûteuse que la délégation de service public.

2° / CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Rapporteur : Jean-Louis DUPUY

Le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser Monsieur le Président à signer un Contrat Enfance Jeunesse où les actions inscrites dans le précédent Contrat Enfance seront reconduites (Relais Assistantes Maternelles et le Multi-Accueil "Pomme de Reinettes") mais avec des modalités de prise en charge financière différentes (notamment baisse du remboursement des charges à 55 %). Ce contrat devrait être signé en 2009 pour une durée de 4 ans avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.

3° / COMPLEXE AQUA-RECREATIF – TRANSFERT DE MARCHES

Rapporteur : Guy FURELAU

Suite à un changement de statuts, le Conseil de Communauté a décidé de signer un avenant qui a pour objet de transférer les marchés de la SARL GUYOT à la SAS ENTREPRISE GUYOT, à savoir :

- en qualité de titulaire du lot n° 4 – Menuiseries intérieures – Agencements,
- en qualité de sous-traitant de la SNC Eiffage construction Limousin pour le lot n° 2 – Enveloppe Clos couvert – Bardage extérieur.

IV – AFFAIRES DIVERSES

1° / LOGEMENT SOCIAL DU CHALARD – REDUCTION DES PENALITES DE RETARD DUES A L'ENTREPRISE PRAT

Rapporteur : Marcel BONNAUD

Considérant que l'entreprise a réalisé la totalité des travaux conformément au cahier des charges, qu'une réception sans réserve a été prononcée le 26 octobre 2007, et afin de ne pas mettre l'entreprise en difficulté financière compte tenu du montant initial du marché, le Conseil de Communauté a décidé de réduire le montant des pénalités de retard et de les fixer à 3 000 €.

2° / DELEGATION AU BUREAU

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Afin de ne pas retarder la signature des marchés à procédure formalisée ainsi que celle des différents avenants, le Conseil de Communauté a décidé de déléguer au bureau les décisions devant être prises par le Conseil de Communauté pour autoriser le Président à signer les Marchés Publics ainsi que les avenants concernés par ces dispositions.

3° / CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DE CHEQUIERS "JEUNES CULTURE SPORT"

Rapporteur : Francis LATRONCHE

Le Conseil Régional du Limousin a décidé de mettre en place une mesure d'aide financière en faveur des lycéens, apprentis et jeunes de 16 à 20 ans, scolarisés ou domiciliés en Limousin, afin de leur permettre d'accéder à la culture et au sport.

Le Conseil de Communauté a décidé que la Communauté de Communes adhère à ce dispositif pour inciter les jeunes à fréquenter le cinéma AREVI et l'école intercommunale de musique et de danse A DUCASSE.

Isabelle BARRY demande si ce dispositif pourra s'étendre au complexe aqua-récréatif ; la question sera posée.

4° / DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

Lors du vote du budget en mars 2008, des crédits pour le remboursement des pénalités de retard, appliquées à l'entreprise PRAT dans le cadre de l'aménagement du logement social du Chalard, ont été prévus au compte 2313 et non sur le compte 67.

Afin d'ouvrir des crédits sur le bon compte budgétaire, le Conseil de Communauté a décidé de prendre une décision modificative.

De plus, dans le cadre de la construction du complexe aqua-récréatif, le Conseil de Communauté a décidé de mettre en place un prêt-relais de 4 000 000 € pour 18 mois au taux fixe de 5,15 % trimestriel afin d'éviter tous problèmes de trésorerie liés à la fois à la prise en charge de la T.V.A et au décalage éventuel des versements de subventions.

En conséquence, le Conseil de Communauté a décidé d'ouvrir au budget 2008, par décision modificative, les crédits nécessaires pour le remboursement des pénalités de retard et pour comptabiliser le prêt-relais.

Compte	Programme	Service	Fonction	Libellés	Dépenses	Recettes
2315	P0246	24	70	Immobilisations corporelles en cours	- 10 000 €	
67		24	70	Charges exceptionnelles	+ 10 000 €	
023		01	020	Virement à la section d'investissement	- 10 000 €	
021		01	020	Virement de la section de fonctionnement		- 10 000 €
1641		03	414	Emprunts en euros	+ 4 000 000 €	+ 4 000 000 €

5° / ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Daniel BOISSERIE

☞ Institution d'une régie de recettes pour la vente des DVD de promotion de la Communauté de Communes

☞ Restauration de la grange ovale St Eloy-les-Tuileries – Attribution du marché de fourniture et pose de gaules en châtaignier et de bâchage pour mise hors d'eau de la grange – Entreprise LEBLOIS

☞ Fixation du prix de vente des DVD de promotion de la Communauté de Communes

☞ Avenant n°3 au contrat d'assurance n°38.728.291. avec AGF pour le retrait de la "maison de Beyssenac" (Moulin du Pont Las Veyras)

☞ Maison de l'Enfance – Contrat de fourniture gaz avec GDF

☞ Avenant n°12 au bail avec la société LAREDY

- ☞ Convention d'objectifs et de financement "Relais Assistantes Maternelles" entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et la Caisse d'Allocations Familiales 87
- ☞ La rentrée du Cinéma 2008
- ☞ Convention d'objectifs et de financement "Relais Assistantes Maternelles" entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et la Mutualité Sociale Agricole de la Haute-Vienne
- ☞ Avenant n°2 au bail signé avec Mlle VALOT – Logement social du Chalard
- ☞ Conventions de missions SPS – Contrôle technique et Vérification des installations électriques avec la Société SOCOTEC pour la Maison de l'Emploi et de la Formation
- ☞ Résiliation du bail établi le 7 avril 2003 avec la Société Les Palloux, cédée à la Manufacture La Seynie

6° / AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE A LA DRAC POUR LE PROJET ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE CONCERNANT LA TOUR DU PLO

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le 30 août 2004 a été établie une convention entre la Communauté de Communes et le Ministère de la Culture et de la Communication ayant pour objet la restauration et la réutilisation de la Tour du Plô.

L'article 5 de la convention prévoit que la Communauté de Communes verse à l'Etat un fonds de concours d'un montant de 26 885 € (représentant 50 % de l'opération).

Mais suite à la réforme de la M14 en date du 1^{er} janvier 2006 le fonds de concours se comptabilise en section d'investissement au compte 204 "subvention d'équipement versée" et les subventions d'équipement sont amorties sur une durée maximale de 15 ans lorsque le bénéficiaire est un organisme public.

Compte tenu du montant de la subvention d'équipement versée à l'Etat (13 443 €) après le 1^{er} janvier 2006, le Conseil de Communauté a décidé de l'amortir sur 2 ans.

Francis LATRONCHE demande la date d'achèvement des travaux. Daniel BOISSERIE précise qu'un programme avant travaux devrait être remis à la Communauté de Communes le plus rapidement possible.



Ci-après, à la demande du Président, Christophe NARDOT donne les informations sur le diagnostic des réseaux d'assainissement non collectifs existants. Il précise que la Loi sur l'eau de 1992 stipulait que tous les ANC existants devaient être contrôlés avant le 31 décembre 2005. Cette échéance a été reportée au 31 décembre 2012. L'étude se déroulera sur 3 phases :

- Phase 1 : Etablissement d'une liste exhaustive des usagers possédant un système d'assainissement non collectif, commune par commune. Cette phase comprend également le volet communication auprès des élus et membres du SPANC ainsi que des usagers et propriétaires.

- Phase 2 : Elle concerne le diagnostic consistant en une visite de chaque installation selon une méthode et un protocole définis. Les informations recueillies feront l'objet de compte-rendus de visite qui seront adressés aux propriétaires.

- Phase 3 : Analyse des données en vue d'établir une carte des installations d'assainissement non collectif par commune et de faire apparaître les zones d'habitat sensible, présentant des risques de pollution et d'atteinte à la sécurité et à la salubrité publique.



LA SEANCE EST LEVEE A 22 H 30.

